



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (*père, mère, père et mère, tuteur)

Nom : ... Prénom : ... Né le : ... A : ... Adresse :	Nom : ... Prénom : ... Né le : ... A : ... Adresse :
--	--

***Autorise / autorisons :** *Mon /ma / notre *fils / fille / pupille

Nom : Prénom : à s'inscrire au Club Octopus-Soignies ASBL
dont le siège se situe à : Boulevard Franklin Roosevelt n° 24, 7060 Soignies et ce, en vue de se préparer à la pratique de la
plongée sous-marine.

*Je reconnais / *nous reconnaissons avoir reçu toutes les informations souhaitées sur les conditions et modalités de cette activité
au sein de la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Subaquatiques (LIFRAS).

*biffer les mentions inutiles. A Le

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

CE QU'IL FAUT SAVOIR

A – L'école de plongée « L'Octopus-Soignies » est affiliée à la LIFRAS et à travers elle à la FEBRAS et à la CMAS. Dans ce cadre nos membres sont couverts
tant en responsabilité civile que par une assurance individuelle. Les capitaux assurés vous seront communiqués sur simple demande.

B – L'exercice de la plongée sous-marine comporte des contre-indications médicales (asthme, affections cardiaques, épilepsie,...). C'est pourquoi tous les
membres de la Ligue sont astreints à une visite médicale annuelle et pour la première fois avant toute plongée en eau libre.

Par ailleurs, la vie en pression est susceptible d'avoir certaines incidences sur le développement physique des adolescents. Aussi l'autorisation d'un médecin
compétent en matière de plongée est-elle, en plus de la visite médicale précitée, recommandée pour tout mineur d'âge.

C – Notre activité sportive comporte des risques inhérents au milieu aquatique dans lequel elle se déroule. Bien que ces risques soient statistiquement limités, il
est souhaitable que tous les candidats pratiquant (et leurs parents s'il s'agit de mineurs d'âge) en soient informés avant même que d'y être soumis.

Avis aux parents,

Les mineurs d'âge sont couverts uniquement dans le cadre des activités de plongée du club et dans le respect du règlement de la ligue par l'assurance de la
LIFRAS.

L'école de plongée assumera sa responsabilité pour tout ce qui pourrait survenir durant les activités liées à la plongée à savoir :

«En piscine : de 15 minutes avant les cours jusqu'à 15 minutes après les cours pour autant que ceux-ci assistent aux activités.

Pour les sorties club (carrières, mers ou autres) : ils sont couverts dès que leur nom est inscrit sur la feuille de palanquées jusqu'au débriefing de la plongée.

En dehors de ces temps, ils restent sous la responsabilité des parents ou de l'accompagnant connu de ceux-ci.

Si une complication liée à la plongée survenait dans les heures qui suivent, il est évident que les démarches nécessaires seraient entamées.

Nos dirigeants et moniteurs sont à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez leur poser à cet égard.

Conditions GDPR

- J'accepte que les coordonnées du mineur dont j'ai la charge (adresse postale, téléphone, GSM, courriel, ICE), ainsi que les attestations médicales du mineur
dont j'ai la charge, soient transmises à la LIFRAS pour sa gestion administrative (gestion des brevets, envoi de l'Hippocampe, accès aux sites Web de la LIFRAS).

La LIFRAS s'engage à ne pas transmettre ces informations à des tiers.

- J'accepte que les coordonnées du mineur dont j'ai la charge (adresse postale, téléphone/GSM, courriel, ICE), ainsi que la validité des attestations médicales du
mineur dont j'ai la charge (électro-cardiogramme sous effort comprise) et les réépreuves de blocs de plongée soient transmises aux autres membres de l'Octopus
pour faciliter la collaboration entre les membres, l'organisation de plongées et assurer la sécurité juridique de l'organisation de ces plongées. A l'exception de la
LIFRAS, l'Octopus-Soignies ASBL s'engage à ne pas transmettre ces informations à des tiers.

- Les informations techniques (utilisateur, date, adresse IP) nécessaires pour assurer la sécurité des transactions à travers les sites Web de l'Octopus-Soignies
ASBL sont conservées 2 ans.

- Les données personnelles d'un membre (coordonnées, données médicales, ré-épreuves de blocs de plongée, transactions bancaires) sont conservées 10 ans.

- La personne exerçant l'autorité parentale du membre peut à tout moment modifier les données personnelles du mineur (coordonnées, attestations médicales, ré-
épreuves de blocs de plongée) via le secrétariat de l'Octopus-Soignies ASBL